2022/209

DEPARTEMENT
DES ARDENNES
ARRONDISSEMENT DE
VOUZIERS
VILLE DE
VOUZIERS

Date de convocation : 06/12/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION nº: 2022/92

Réunion du 13 décembre 2022 à 19h00 sous la Présidence de M. Yann DUGARD

Nombre de Conseillers:

En exercice : 29 Présents : 19 Votants : 27

<u>Présents</u>: Mme Martine BAUDART, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Benoît LAIES, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote: Mme Marie-Claude BERGERY a donné pouvoir à M. Benoît LAIES, M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Mme Valentine DION, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Marina LESCOUET, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Agnès HAUDECOEUR donne pouvoir à Mme Geneviève COSSON, M. Laurent MOREAU donne pouvoir à M. Yann DUGARD, M. Frédéric MULLER donne pouvoir à Mme Martine BAUDART et M. Hubert RENOLLET donne pouvoir à Mme Annie FESTUOT

Secrétaire de séance : Mme Marina LESCOUET

<u>OBJET</u>: MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LE PROJET DE REFECTION DE MURS MURETS ET TOITURE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13/09/2022 approuvant le plan de financement pour des travaux de restauration de murs et toitures de la ville de Vouziers et autorisant le Maire à solliciter des subventions auprès de tout partenaire potentiel;

Considérant que ces travaux portent sur la :

- Réfection du mur en pierre de chaque côté des escaliers dans le secteur de l'Eglise de Vrizy,
- Réfection du mur du cimetière de Terron sur Aisne.
- Réfection de la toiture des logements Avenue Charles de Gaulle à Vouziers,

Considérant que la nature des travaux de toiture chiffrés ne sont pas éligibles à l'aide « reconquête du patrimoine bâti public dans les Ardennes » de la Région Grand Est ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de modifier le plan de financement prévisionnel;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'autoriser la réalisation des travaux présentés ci-dessous,
- De solliciter pour chacune des opérations au taux le plus élevé possible auprès de la Région Grand Est, de l'Etat au titre de la DETR 2023, ainsi que de tout autre partenaire potentiel selon le plan de financement ci-dessus ;

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le : Et de sa publication ou notification le :

Dépenses		Recettes			
Postes de dépenses	Montant (HT)	Financeur	Dispositif	Part	Montant
Mur secteur église Vrizy	7 858,00 €				
Mur cimetière Terron	3 720,61 €	Etat	DETR	20%	7 972,40 €
Couverture Désamiantage 66 Avenue Charles de Gaulle	21 929,40 €				
Toiture Bâtiment Terron sur Aisne	6 354,00 €				
		Région		50%	19 931,01 €
TOTAL HT	39 862,01 €	TOTAL subventions		70,00%	27 903,41 €
		Reste à charge sur le HT		30,00%	11 958,60 €
TVA (base 20%)	7 972,40 €	FCTVA			7 846,76 €
		Reste à charge après application du FCTVA			125,65 €
TOTAL TTC	47 834,41 €	TOTAL TTC		100,00%	47 834,41 €

- De charger le Maire ou son adjoint de faire le nécessaire pour l'application de la présente décision et signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.

Fait en mairie le

Le Maire, Yann DUGARD



